



au courant d'un héritage avec du retard

Par **didierp**, le **06/03/2010** à **15:45**

Bonjour,

Je viens d'apprendre que une de mes tantes morte il y a maintenant 1 an 1/2 (je n'étais même pas au courant qu'elle était décédée !) m'a laisser de l'argent sur un compte bancaire dont je serais héritier. Elle aurait tout prévu à l'avance d'un point de vu juridique. Ca fait 5 ans que je n'ai plus de relation avec ma famille et voilà que 1 an 1/2 après son décès, mon frère m'apprend que tout le monde dans la famille a hérité de 12 000 Euros et que normalement moi aussi j'ai 12 000 Euros à toucher. Mon frère vas me donner le contacte de la banque en question.

Mais quelles sont les démarches et mes droits 1 ans 1/2 après le décès ?

Merci.